

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00508
Numéro SIREN : 828 927 913
Nom ou dénomination : 123 NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001654

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**

Dénomination : 123 NETTOYAGE
Adresse : b2 Impasse Les Étourneaux 38090 Villefontaine -
FRANCE-

n° de gestion : 2017B00508
n° d'identification : 828 927 913

n° de dépôt : A2020/001654
Date du dépôt : 11/03/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 01/01/2019



717786

717786

307.

123 NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 100 Euros

Siège social : B2 Impasse des Etourneaux
38090 Villefontaine

828 927 913 R.C.S. Vienne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JANVIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
ET LE PREMIER JANVIER.

*PV rectifié certifié substitution ten du PV
16/02/2019 enregistré le 24/10/2018 sous le n°
2018 A 478*

L'associé unique de la SASU 123 NETTOYAGE, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sur convocation de présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présente ou représentée :

- Monsieur LAHMAR Nacer

L'associé présent ou représenté dispose de 100 actions sur les 100 actions formant le capital de la société soient 100% des actions.

- Monsieur LAHMAR Nacer, associé présente et acceptant détenant 100% des actions, préside la réunion.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de présidence
- dissolution anticipée de la société 123 NETTOYAGE SASU
- désignation et pouvoirs des ou du liquidateur (s)
- questions diverses
- pouvoirs en vue des formalités

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Le rapport de présidence
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis le président déclare la discussion ouverte.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, l'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} janvier 2019 et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions statutaires et aux articles L 237-2 à L 237-13 du Code de Commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Dans les six mois de sa nomination, le liquidateur devra convoquer les assemblées en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de leur faire un rapport sur la liquidation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé désigne en qualité de liquidateur, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Monsieur LAHMAR Nacer
- Demeurant : B2 Impasse des Etourneaux – 38090 Villefontaine

Pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Monsieur LAHMAR Nacer déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Le siège social reste fixé à B2 Impasse des Etourneaux – 38090 Villefontaine où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Fait en six originaux,

A Villefontaine

Le, 1^{er} janvier 2019

Monsieur LAHMAR Nacer

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VIENNE

Le 15/01/2020 Dossier 2020 00001997, référence 3804P05 2020 A 00113

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

Le Contrôleur des finances publiques

Guillaume PRIGENT
Contrôleur des Finances Publiques

